

**Décision du 13 février 2019 portant désignation des représentants du personnel
Au comité technique de service déconcentré placé auprès de la première présidente
De la cour d'appel de Cayenne
NOR : JUSB1905336S**

La première présidente de la cour d'appel de Cayenne,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès de la première présidente de la cour d'appel de Cayenne en date du 6 décembre 2018 ;

Vu la décision du 20 décembre 2018 portant désignation des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au comité technique de service déconcentré placé auprès de la première présidente de la cour d'appel de Cayenne,

DECIDE

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès de la première présidente de la cour d'appel de Cayenne :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
UNSa SJ	Mme Julie ALCIDE	Mme Joëlle VIDAL
	Mme Sarah JEAN-JOSEPH	Mme Sandrine PRUDENT
UTG / CGT	Mme Myriam HODEBAR	M. Fouad YAHYAOUI
C. JUSTICE	M. René JAMES	M. Prosper POLONY

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait, le 13 février 2019

 La première présidente

Marie-Laure PIAZZA


Jean-François REDONNET
Président de la chambre
de l'instruction